

# LES LALLOUETTE, maîtres de poste aux chevaux puis sucriers, *histoire d'une promotion sociale*

Jean-Yves BONNARD

*Le développement de la poste aux chevaux dans le nord-est de l'Oise découle de la construction de l'actuelle route nationale n° 32. Revêtu initialement de pavés de grés et large de 20 mètres, fossés compris, cet axe routier avait été conçu entre 1740 et 1750, pour améliorer les communications terrestres de Paris à Saint-Quentin. Entre autres bienfaits, la construction de cette voie majeure, la réalisation d'ouvrages d'art et leur entretien, employèrent une partie de la population locale comme paveurs. Le tronçon de Senlis à Noyon, longeant la rive droite de l'Oise, a été construit de 1745 à 1750, prolongé par la suite jusqu'à Saint-Quentin. A la veille de la Révolution, cet axe était désigné comme "route n° 3 de Paris en Flandre par Noyon et Ham".*

*L'amélioration des échanges entre les villes était limitée par l'endurance des animaux de trait, d'où l'établissement, sur cette nouvelle route très fréquentée, de relais de poste aux chevaux environ tous les 10 km, assurant la prospérité de leurs propriétaires, qui entretenaient d'étroits liens économiques et familiaux. Au lendemain de la Révolution, les maîtres de poste de Noyon, Saint-Quentin, Guiscard, Ribécourt et Compiègne appartenaient à une même famille, les Lallouette. Alliés aux meilleurs partis de la région, profitant des événements révolutionnaires et sachant investir dans les secteurs les plus profitables, ils devinrent une des plus puissantes familles du Noyonnais. Cette réussite économique et cette ascension sociale spectaculaires s'accompagnèrent d'un poids politique à l'échelle départementale. La révolution du chemin de fer devait toutefois leur imposer une reconversion dans le monde industriel.*

## 1. Martin Antoine Lallouette, fondateur de la poste aux chevaux de Noyon

La saga familiale semble commencer au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, quand Martin Antoine Lallouette acheta à Germain Bonnedame l'Hôtellerie de Saint-Hubert à Noyon (actuelle Place Cordouen) le 26 mars 1755. On connaît peu de choses de cet agriculteur de Coudun, si ce n'est le choix judicieux de cet investissement, qui lui permit d'établir une poste aux chevaux et de tirer profit du nouvel axe routier.

Son activité lui valut d'ailleurs, le 10 juin 1755, deux mois après son installation, une condamna-

tion à 3 livres 15 sols d'amende par le tribunal de chapître de Noyon, pour avoir acheté des volailles sur le marché avant l'heure prescrite (1), détail superflu pour un maître de poste servant nuit et jour une clientèle exigeante.

Quelques années plus tard, Martin Antoine Lallouette agrandit sa propriété en achetant la maison contigüe de l'Aigle d'or (2). Un acte en date du 27 novembre 1771 indique qu'il exerça aussi par la suite la profession de marchand de grain. Cette diversification de ses activités lui permit de contrôler localement une branche économique réglementée par l'Etat, et de mettre en place un mode de gestion qu'il voulut familial.

## 2. Une deuxième génération d'entrepreneurs.

La fortune leur souriant à Noyon, les Lallouette investirent dans les biens fonciers, nécessaires pour l'élevage des chevaux et la production de fourrage, mais aussi pour la satisfaction personnelle de ces terriens de souche. Profitant des possibilités offertes par les événements politiques, la famille acquit les biens mobiliers et immobiliers, étendit ses activités en s'alliant avec d'autres maîtres de poste.

### Charles Antoine Lallouette

Après vingt trois ans de labeur, Martin Antoine céda son relais de poste à son fils Charles Antoine, à l'occasion de son maria-

LIVRE DE POSTE,

OU

ETAT GÉNÉRAL

DES POSTES

DU

ROYAUME DE FRANCE,

SUIVI DE LA CARTE GÉOMÉTRIQUE DES ROUTES DESSERVIES EN FRANCE,  
AVEC DÉSIGNATION DES RELAIS ET DES DISTANCES :

POUR L'AN 1826.



PARIS,  
DE L'IMPRIMERIE ROYALE

1826.

ge avec Marie Jeanne Leduc de Lagarde, le 18 mai 1778. Le contrat de mariage, signé le même jour devant Me Gueulette, notaire à Noyon, spécifie, entre autre, qu'il faisait donation aux jeunes mariés "1. de la maison appelée l'Hôtellerie Saint-Clau-de située à Noyon au Marché de Cordouen (...) 2. et d'une maison cour et jardin vulgairement appelée la Ferme, située rue Saint-Jacques à Noyon (...)" (3).

Grâce à cet apport paternel (dont le négoce en grains) et à l'importance de la place de Noyon comme carrefour sur la nouvelle route royale de Paris en Flandre, Charles Antoine Lallouette put se constituer un trésor qu'il sut employer lorsque les événements le permirent. Si, sous la Révolution, la poste aux chevaux de Noyon, tout comme celle des villes voisines, eut à souffrir des réquisitions des armées, tant en denrées qu'en chevaux (4 et 5), Charles Antoine Lallouette obtint des dédommagements et parvint à maintenir l'entreprise qui comptait, en 1801, quatre postillons, un charretier et deux domestiques. Mais Antoine Lallouette s'était davantage employé à profiter des possibilités offertes par la nationalisation des biens du Clergé, se rendant acquéreur d'un grand nombre de propriétés dans le Noyonnais et devenant l'un des plus grands propriétaires fonciers du pays.

Ainsi, le 21 mars 1791, associé au propriétaire noyonnais Louis Crémery, il se rendit adjudicataire du domaine de Bailly, provenant de l'abbaye d'Ourscamp. Il devint l'unique propriétaire de ce domaine le 20 vendémiaire an XIII, quand Louis Crémery lui vendit sa part pour 22 000 F (6).

Puis, le 26 juin 1795, il se rendit acquéreur, toujours par adjudication, de sept parcelles provenant de l'hôpital de Noyon (7). Sans doute réalisa-t-il d'autres achats de terres, bois et immeubles, mais ces acquisitions ne dépassèrent pas en valeur celles ré-

alisées sur les communes de Dreslincourt, Ribécourt et Pimprez : le 21 septembre 1811, devant Me Jacques André Lebrun, notaire à Ribécourt, Charles Antoine Lallouette se porta acquéreur du vaste domaine de Dreslincourt, appartenant à François René Jean Marie de Jouenne d'Esgrigny pour 300 000 F de prix principal (8).

C'est sans doute pour rembourser cette importante somme que Charles Antoine Lallouette vendit la poste aux Chevaux de Noyon à Henri Jean Poulin (9). Il ne le fit, cependant, qu'après avoir "formé" l'un de ses neveux à ses affaires, palliant ainsi l'absence d'héritier direct.

### **Charles Martin Antoine Lallouette (l'aîné)**

Alors que Charles Antoine se constituait un important domaine à partir des revenus de la poste aux chevaux de Noyon, son frère Charles Martin Antoine fondait, en 1794, un relais à Ribécourt (10), issu du transfert de celui créé en 1763 à Béthancourt (commune de Cambronne). Deuxième fils de Martin Antoine Lallouette, Charles Martin Antoine apparaît dans les archives comme cultivateur, propriétaire, maître de poste aux chevaux de puis juge de paix du canton de Ribécourt.

Il épousa Marie-Françoise-Adélaïde Bailleux (née en 1756), fille de Pierre François Bailleux et de Marie Françoise Dupressoir, cultivateurs à Bazincourt, qui mit au monde six enfants : Amédé Hyacinthe, Charles Martin Antoine le jeune, Marie Adélaïde Angélique, Justine Emilie, Eléonore Angeline (?) et Charlemagne.

Charles Martin Antoine Lallouette veilla à l'avenir de ses fils, qui devinrent tous maîtres de poste dans le pays. Ainsi, Hyacinthe s'installa à Compiègne, Charles Martin Antoine le jeune à Noyon et Charlemagne à

Ribécourt. Les filles furent mariées à de bons partis, puisqu'Adélaïde épousa le cultivateur-sucrier Honoré Etienne Larcanger, maire de Villeselve (11), et Angeline devint la femme d'Amand Fidèle Constant Carlier, maître de poste à Saint-Quentin. Quant à Justine Emilie, elle se maria avec Eleuthère Boucher, cultivateur et maire de Barbery.

Cette volonté d'ascension sociale n'était pas le seul fait de Charles Martin Antoine Lallouette. Bien après sa mort, son épouse avec la complicité de son fils Charlemagne, prit sous son aile à Ribécourt ses petites filles Larcanger devenues orphelines en 1832. Ainsi maria-t-elle le 4 juillet 1837 Aline Irma Larcanger au docteur François Frary et, le 15 novembre suivant, sa soeur Eléonore Aline au notaire Louis Auguste François Bigot.

Cette détermination des Lallouette à gravir les barreaux de l'échelle sociale fut suivie d'une certaine réussite pour la génération suivante, issue exclusivement de la branche Bailleux-Lallouette.

### **3. Une troisième génération influente**

Hommes d'affaires sous la Révolution française, sachant parfaitement gérer leur patrimoine familial, les Lallouette devinrent incontournables dans le nouveau siècle, tant sur le plan économique que sur le plan politique (le second étant le corollaire du premier à cette époque), notamment sous la Monarchie de Juillet pour Charles Martin Antoine, et sous la IIème république pour Charlemagne. Pourtant ces deux frères, qui surent s'investir dans la vie publique locale et départementale, reflétaient désormais davantage une société devenue archaïque que l'entreprise moderne : l'ère industrielle supplantait l'ère foncière, et la révolution des chemins de fer renvoyait au passé les maîtres de poste aux chevaux.

### Charles Martin Antoine Lallouette (le jeune)

A la mort de Charles Antoine Lallouette, le 22 août 1825, son épouse désignée comme légataire universelle entra en possession de ses biens (12). N'ayant pas d'héritier, elle désigna à son tour comme légataires universels son brillant neveu Charles Martin Antoine Lallouette et sa femme Claire Adélaïde Tassart (13).

Bien dotés par leurs parents respectifs lors de leur mariage en août 1808 (14), les époux Tassart-Lallouette semblent avoir été pris en charge par leur oncle paternel, héritant de la totalité de son domaine au décès de leur tante, le 7 décembre 1830 à Noyon.

Charles Martin Antoine "le jeune" joua un rôle politique locale de premier plan. Conseiller municipal, il fut nommé maire de Noyon par la Monarchie de Juillet (2 septembre 1830), quand il hérita du domaine de Dreslincourt, ce qui fit de lui un puissant propriétaire terrien (sa contribution s'élevait à 1360 F 82 c. contre 381 F 17 c. à son frère Charlemagne). Nommé conseiller général de l'Oise par ordonnance du roi Louis-Philippe en date du 22 janvier 1831, la réforme du mode de scrutin le conduisit, le 10 novembre 1833, à se présenter aux premières élections cantonales, qui le donnèrent vainqueur pour la circonscription de Noyon par 30 voix contre 23 à Berthe de Pommery, maire de Cuts (93 inscrits, 55 votants).

Le 6 avril 1834, Antoine Lallouette déposa son testament olographe chez Me Leclerc, notaire à Noyon. Sans doute préoccupé par sa santé et la gestion de ses propriétés foncières, Antoine Lallouette quitta sa fonction de maire en novembre 1834, puis celle de conseiller général de Noyon en 1835 et s'installa dans son domaine de Dreslincourt. Il y fut nommé maire dès son arrivée, puis, au départ de Roger de

Fontenelle, se présenta comme conseiller général du canton de Ribécourt le 27 novembre 1836 et fut élu par 15 voix contre 12 à M. Poulletier de Gannes (15).

Outre sa richesse foncière et son poids politique, Charles Martin Antoine Lallouette était réputé comme *"l'un des plus habiles agronomes du département de l'Oise"*. Ainsi avait-il contribué, vers 1820, au perfectionnement de l'élevage ovin en introduisant la race espagole dans son troupeau de Dreslincourt. Selon Louis Graves (1839), *"M. Lallouette tirait ses béliers des bergeries de Rambouillet où il les renouvelait presque chaque année ; il avait apporté à l'établissement de son troupeau tous les soins que la pratique la mieux éclairée devait lui suggérer, aussi est-il parvenu à obtenir des animaux plus forts que ceux de Rambouillet même, et a résolu le problème de la conservation complète de la race pure pendant une longue période. Il contribue à l'amélioration de l'espèce ovine par les élèves qu'il répand dans le pays, et par la facilité qu'il offre à la multiplication des métis : à cet égard, les efforts de M. Lallouette assurent un avantage immense à ses compatriotes, et feront considérer cet honorable citoyen comme un de leurs bienfaiteurs (...). Les bergeries de Dreslincourt sont les seules qui aient été établies d'après les règles de l'hygiène ; la plupart des autres sont des locaux privés d'air et de lumière, mal nettoyés, mal fermés, nuisibles à la santé des animaux et à la conservation de leur toison"*. Son goût de l'innovation agronomique le poussa, en 1837, à faire assécher cinq des douze anciens étangs de Bailly pour y planter des peupliers.

Charles Martin Antoine Lallouette décéda le 11 décembre de la même année, laissant à son épouse et à ses enfants Charles, Zuma-Adélaïde, Narcisse, Fré-

déric et Albert, le domaine de Dreslincourt et de vastes propriétés dans le Noyonnais.

### Amédée Hyacinthe Lallouette

Deuxième fils de Charles Martin Antoine Lallouette l'aîné, Amédée Hyacinthe est aussi le moins familièrement connu. Maître de poste à Compiègne entre 1820 et 1830, il y fut nommé conseiller municipal par ordonnance royale du 14 octobre 1827. Cinq jours plus tôt, il apparaissait comme membre du jury du concours de Compiègne, attribuant des primes d'encouragement à l'éducation des chevaux dans les arrondissements de Compiègne et Senlis. Lui succéda à la poste aux chevaux de Compiègne, vers 1835, le frère de sa belle soeur, Pierre Antoine François Tassart.

### Charlemagne Lallouette

Troisième fils du couple Bailleux-Lallouette, Charlemagne était né le 28 février 1799 (10 ventôse an VII) à Ribécourt, commune qui devint son fief. Il épousa Joséphine Adélaïde Lemoine (soeur d'Aglaë, épouse de M. de Rouvèze demeurant à Compiègne) et exerça la profession de maître de la poste aux chevaux de Ribécourt, succédant ainsi à son père.

Sans enfant, il perpétua la tradition familiale des mariages arrangés en contrôlant celui de sa nièce Irma Larcanger (dont il fut le témoin) avec le docteur Frary, le 4 juillet 1837 (17). Maire de Ribécourt du 14 avril 1848 jusqu'au 7 février 1854, Charlemagne Lallouette fut élu conseiller d'arrondissement de Ribécourt de 1848 à 1861. Il s'employa à obtenir de l'administration un chemin de grande communication entre Attichy et Ribécourt, et du chemin de fer du Nord, une station, installée au passage à niveau de la commune, sur un terrain gracieusement offert par le vicomte de Narbonne, à proximi

té d'une fabrique de sucre nouvellement créée. Charlemagne Lallouette obtint satisfaction du Conseil d'Administration de la compagnie ferroviaire le 9 juillet 1852 : "*Enfin il vient d'être fait droit aux vœux des habitants de Ribécourt !*", annonça le Progrès de l'Oise du 20 juillet suivant. "*Honneur et reconnaissance à tous ceux qui ont concouru à un aussi heureux résultat avec tant de persévérance et de générosité*", déclara en écho l'Ami de l'Ordre, cinq jours plus tard.

Le 2 août 1852, seul en liste et fort de ce succès, Charlemagne Lallouette fut réélu conseiller d'arrondissement par 92 % des voix (18), devançant des grands noms locaux, désintéressés par ce scrutin, tels Frary, De Bréda, de l'Aigle ou Guesner. Hormis "*ses démarches nombreuses et incessantes pour obtenir du chemin de fer une station à Ribécourt*" (19), Charlemagne Lallouette n'eut guère d'autre action politique que de soutenir, avec le maire et conseiller général de Guiscard Louis Hubert, son gendre François Frary, lors des cantonales de 1852 et 1858. Il refusa d'ailleurs de se présenter contre lui.

Dans une correspondance confidentielle datée du 2 avril 1858, le sous-préfet de Compiègne explique au préfet de l'Oise que "*... l'influence de M. Lallouette repose sur une vieille réputation fort peu redoutable surtout au point de vue électoral (...) M. Lallouette est inoffensif et serviable et aimé dans le canton ; il ne pèse sur personne, il est trop timide pour cela ...*" (20).

Charlemagne termina sa vie comme suppléant du juge de paix du canton de Ribécourt et vice-président de la société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne. Il décéda le 6 octobre 1861 dans sa demeure près de l'église de Ribécourt (21). Son testament, daté du 1er décembre 1859 instituait son épou-

se pour légataire universelle. Le 8 octobre 1862, Me Mazière procéda à un tirage au sort entre Mme veuve Lallouette et les héritiers de son mari (ses neveux et nièces Charles, Zuma-Adélaïde, Narcisse, Frédéric, Frédéric et Albert Lallouette, Henri François Raoul et Marie Françoise Berthe Frary) attribuant à chacun les propriétés d'un domaine s'étendant sur les terroirs de Cambronne, Ribécourt, Pimprez et Dreslincourt (22).

Avec Charlemagne Lallouette s'éteignait la tradition des maîtres de poste, qui avait fait jusqu'alors la fortune de la famille.

#### 4. Une génération de sucriers

La disparition des représentants de la troisième génération correspondait au déclin d'une certaine société. Les héritiers Lallouette suivirent ce changement et investirent dans un secteur économique à mi-chemin entre l'agriculture et l'industrie : la fabrique de sucre de betteraves. L'influence de leurs cousins Larcanger de Villeselve et du cercle des sucriers auxquels ils appartenaient fut déterminante dans leur choix, pour lequel ils n'hésitèrent pas à employer leurs bien propres.

##### Du partage aux placements

A la mort de Claire-Adélaïde, épouse de Charles Martin Antoine Lallouette, le 3 décembre 1847, ses cinq enfants obtinrent chacun un cinquième de la succession Lallouette-Tassart. Malgré l'équilibre d'un partage raisonné, le domaine fut démantelé et aliéné au bénéfice d'activités nouvelles.

Charles, l'aîné, négociant au Havre après avoir suivi des études de droit, vendit sa part d'héritage par l'intermédiaire de son oncle Charlemagne. Zuma-Adélaïde, qui avait épousé le 25 septembre 1835 le docteur noyonais

François-Pierre-laurent Sonnier (1807-1874), dont elle eut trois enfants, demeura à Noyon rue de Gruny, où elle décéda le 21 octobre 1879.

Les trois autres enfants Lallouette investirent dans le secteur industriel et notamment la sucrerie. Plusieurs de leurs proches étaient partie prenante dans cette activité, dont l'oncle Honoré Etienne Larcanger à Villeselve (23), le cousin par alliance François Frary à Tracy-le-Mont ou l'ami de la famille, le maître de poste Louis Charles Hubert à Guiscard (24). L'exemple pouvait être donné également par Jean Poulin, nouveau maître de la poste aux chevaux de Noyon, qui investit dans la sucrerie faubourg Saint-Jacques en 1837, ou par la société Lefèvre-Poulin et Cie, installée en 1852 à Ribécourt et à qui les Lallouette louaient des terres (25).

La reconversion des maîtres de poste aux chevaux, imposée par l'arrivée du chemin de fer comme par le besoin de faire fructifier leurs biens personnels dans des placements avantageux, poussa les frères Lallouette à tenter l'aventure industrielle. Délaissant leurs propriétés noyonnaises impropres à la culture betteravière, ils réunirent leurs capitaux dans des sociétés en commandite fondées sur une organisation essentiellement familiale.

##### Les frères Lallouette, industriels sucriers

Narcisse, mentionné comme "*propriétaire à Bailly*", devint directeur de la fabrique de sucre de Tracy-le-Val, fondée vers 1843 par le Dr Frary, son cousin par alliance, Stéphanie Larcanger, veuve Baron, Ismérie Adélaïde Larcanger, veuve Budin, ses cousines, et de l'Aigle. Dissoute le 1er janvier 1856, l'entreprise fut reprise sous la raison sociale *Sucrerie Lefranc et Cie* (1893-1895). Narcisse Lallouette succéda, de 1861 à 1867, à son oncle Charlemagne comme con-

seiller d'arrondissement de Ribécourt. Marié à Marie Hermine Ferté dont il eut trois enfants, il décéda à Bailly le 30 novembre 1885.

Frédéric Lallouette, quant à lui, se forma à l'"école" sucrière à Bailly puis à Tracy-le-Val, aux côtés de son frère Narcisse, avant de s'installer à Barbery, Beaurain et Baron.

En septembre 1881, son fils Frédéric Georges prit sa succession, en présidant les conseils d'administration de la société en commandite Georges Lallouette et Cie et de la société anonyme de la sucrerie d'Antilly, dont il était le principal actionnaire.

Avec la libéralisation de la culture de la betterave et de la production de sucre par la Conférence Internationale de Bruxelles (1902), puis la suppression des primes directes ou indirectes et la création d'un nouvel impôt portant sur le sucre produit, les sociétés présidées par Georges Lallouette se trouvèrent en difficulté. "L'industrie se trouve dans une situation telle qu'il faudrait payer la betterave très bon marché pour couvrir les frais de fabrication", dénonça-t-il lors de l'assemblée générale de novembre 1902. L'année suivante, une distillerie était installée dans chacune de ses sociétés, ce qui ne suffit pas à les rendre compétitives. En 1905, la société Georges Lallouette et Cie, qui arrivait à expiration, ne fut pas prorogée et cessa son activité. En avril 1910, la sucrerie d'Antilly fut rachetée par celle de Say qui la ferma (26). Georges Lallouette était membre de la chambre syndicale des fabricants de sucre en France, organisation qu'il présida. Ouvert aux nouvelles technologies, il appartint au Yacht-Club, à l'Automobile-Club, à l'Aéro-Club et au Touring-Club de France (27).

Albert, le plus jeune des héritiers Lallouette, reçut les terres, l'avenue du château et le château de Dreslincourt. Demeurant à Bailly jusqu'à sa majorité, aux

côtés de ses frères, où il était noté "propriétaire", il épousa Lucie Bonon, le 24 janvier 1853, et s'installa comme fabricant de sucre à Nesles puis à Trosly-Loir. Le 5 avril 1856, il vendit son château à Auguste Edmé Joseph de Jeanson, puis la totalité de ses propriétés de Dreslincourt à différents acquéreurs.

Grâce aux revenus de leur poste aux chevaux et à leurs facultés d'adaptation, les Lallouette ont donc su parvenir dans la classe des possédants. Propriétaires terriens éclairés, ils choisirent de participer à l'aventure sucrière, entreprise coûteuse et risquée. Si les résultats n'atteignirent pas le succès escompté, suite aux revers économiques des usines fondées, les héros de cette saga familiale n'en ont pas moins fait preuve d'esprit d'entreprise, apportant leur notable contribution aux révolutions agricole et industrielle qui marquèrent le XIX<sup>ème</sup> siècle.

#### NOTES :

(1) J. MERMET, *Des ombres qui passent*, Ed. Progrès de l'Oise, 1932, p. 75.

(2) La maison de l'Aigle d'or est signalée, le 19 janvier 1767, comme appartenant au maître de poste Martin Lallouette, à son épouse Louise Godard et au fripier Antoine Bouvier (Alfred Ponthieux, "l'Ancien Noyon", *Compte rendus et mémoires de la SAHN*, 1912, T. XXIII, imp. Sevin, p. 245).

(3) C. Poujol, *Ebauche d'histoire régionale de la poste aux lettres, des origines à la Révolution*, Ed. du Thelle, J. Brard, Méru, p. 164.

(4) A.D. Oise, Beauvais, 2 Ep 26/114, inventaire Tassart-Lallouette. cf. G.R. Ikni, "L'arrêt de grains sur l'Aisne et l'Oise" en 1792", *Annales Historiques Compiégnoises*, N 5, 1979, p. 12-36.

(5) A.D. Oise, Senlis, 2 Lp 8078, Postes et messageries (1791).

(6) Acte enregistré en l'étude de Me Sé-

zille, notaire à Noyon, transcrit le 22 nivôse an XIII au bureau des hypothèques de Compiègne, vol 16, N 132.

(7) Le 26 juin 1795, C.A. Lallouette acquit par adjudication sept parcelles provenant de l'hôpital de Noyon : 7 setiers 2 verges et demie de terre à Noyon, adjugés 4225 £ ; 3 setiers et demie de terre à Noyon, adjugés 7000 £ ; 4 setiers et 13 verges de terre à Pont-l'Evêque, adjugés 11 000 £ ; 7 setiers 13 verges adjugés 16 500 £ ; six setiers 5 verges adjugés 22 900 ; 40 verges de terre adjugées 182 £ (A.D. Oise, Senlis, 2 Lp 8031, biens nationaux, état des ventes et adjudications).

(8) L'acte fut déposé au bureau des hypothèques de Compiègne, le 1er octobre 1811, vol. 45 N 118, inscrit le même jour au vol. 28, N 312.

(9) Fils de Jean Poulin (1768-1833), Henri-Jean Poulin (1790-1876), fut maître de la poste aux chevaux de Noyon, de 1820 à 1840. Fondateur de la sucrerie du faubourg Saint-Jacques en 1837, il céda ses affaires à ses gendres, Eloi Alphonse Labarre et M. Poitevin, qui avaient épousé ses filles Pauline-Alexandrine et Marie-Léontine.

(10) L. Graves, *Précis statistique du canton de Ribécourt*, 1839, p. 81.

(11) Fille de Charles Martin Antoine Lallouette et de Marie Françoise Adélaïde Bailleux, Marie Adélaïde épousa en 1804 Honoré Etienne Larcanger, cultivateur et maire à Villeseve (cf. note 23). Mère de sept filles et de trois garçons, Marie-Adélaïde Larcanger-Lallouette perdit deux de ses dix enfants en bas âge. En 1830, deux de ses filles se marièrent avec des notaires (Adélaïde Ismérie, avec Me Maximilien Buda de Noyon et Marie Stéphanie avec Me Marie-Michel Baron de Breteuil). M.A. Larcanger-Lallouette décéda le 11 mai 1832 à Villeselve, probablement des suites de l'épidémie de choléra ; son mari disparut le 13 décembre de la même année. Les oncles paternels et maternels marièrent les dernières filles avec des personnalités locales : Aline Irma (1814-1860) avec le Dr Frary ; Eléonore Aline avec le notaire Louis Auguste François Bigot de

La Neuville ; Henriette Hortense Clarisse, son cousin Cyprien Théodore Larcanger ; et Julie Ambeline, Cazanielle, futur conseiller général de Gironde. Les héritiers mâles, Marie Etienne Charles François et René Florentin, reprirent l'entreprise familiale de Villeselve. Le premier épousa Melle Labarre puis s'installa à Tracy-le-Mont.

(12) Conformément aux termes de leur contrat de mariage, d'un testament reçu le 30 septembre 1812 par Me Sézille, et d'un second testament olographe du 2 mai 1823, déposé chez Me Mony, où il la désignait comme légataire universelle. La donation à leur neveu fut enregistrée le 11 août 1825.

(13) Testament olographe du 18 avril 1827 déposé chez Me Leclère à Noyon.

(14) Charles Martin Antoine Lallouette "fils" s'était marié en août 1808 avec Claire Adélaïde Tassart, fille de Pierre François Tassart (décédé à Dommier le 24 juin 1814) et de Marie Charlotte Ledru-Lagarde (décédée le 25 janvier 1829 à Soissons), demeurant à la ferme Laglaux, à Dommiers, canton de Vic-sur-Aisne. Le contrat de mariage, signé le 3 août 1808 chez Me Paillet à Soissons, instituait la communauté de biens avec séparation des dettes antérieures au mariage. Les parents du mari avaient constitué une dot de 6000 F, qui fut payée comptant, ceux de l'épouse "lui ont constitué en dot la somme de 15 000 F qu'ils se sont obligés solidairement de lui payer le 3 août 1814 avec l'intérêt légal". Le contrat stipule que "les époux ont mis en communauté une somme de 3000 F chacun, ils en ont exclu le surplus de leur dot respective, et pendant le mariage leur échouerait tant en meubles, qu'immeubles par succession, legs, de tout autre manière". Au décès de ses parents, Claire Adélaïde Tassart (héritière avec son frère Pierre Antoine François, maître de poste aux chevaux de Compiègne), reçut une trentaine d'ha de terre à Cutry et Dommiers et une maison bourgeoise à Soissons (A.D. Oise, 2 E p 26/114, inventaire Lallouette).

(15) Le 27 novembre 1836, 29 des 52 électeurs du canton de Ribécourt se réunirent pour élire leur conseiller gé-

ral. Le premier tour plaça en tête De Gannes et Lallouette, avec 13 voix chacun, contre 3 à Roger et aucune à Lebrasseur. Au second tour, Lallouette l'emporta par 15 voix, contre 12 à De Gannes et 1 à Lebrasseur.

(16) L'élection partielle anticipée au conseil général (4 février 1838) donna comme successeur à C.M.A. Lallouette Henri de l'Aigle, élu par 32 voix, contre 8 à De Gannes et 6 à Devin de Gravelle (55 inscrits, 48 exprimés).

(17) Voir "Un conseiller général d'Attychy au XIX siècle", in *Annales Historiques Compiégnoises*, N 73-74.

(18) Soit 995 voix sur 1081 votants et 2680 inscrits (abstention de 40,33 %).

(19) *L'Ami de l'Ordre*, 23 avril 1852.

(20) A.D. Oise, Beauvais, 3 M p 590.

(21) La maison (poste aux chevaux ?) de Charlemagne Lallouette "située à Ribécourt sur la route impériale de Paris à Saint-Quentin, construite en pierre et couverte en tuiles, divisée en corridor, à gauche, chambre à coucher, à droite, salon ; sur le derrière, salle à manger et chambre à coucher ; au dessous, cuisine et écurie. Bâtiment construit en pierres et couvert en ardoise servant de grange et de bûcher ; hall et remise ; cour fermée par une porte cochère (...)" fut vendue par adjudication le 1er mars 1863.

(22) A.D. Oise, Beauvais, 2 Ep 26/176. Après mort de Charlemagne Lallouette et la vente de la maison familiale de Ribécourt, son épouse Joséphine Adélaïde Lemoine se retira à Compiègne, où elle décéda le 26 mars 1870. N'ayant "ni ascendant ni de descendant", elle avait pris soin d'instituer, dans un testament olographe du 17 janvier 1862, ses trois neveux pour légataires universels et héritiers. A son décès, ils se partagèrent ses biens, dont des terres à Néry, Rocquemont, Trumilly, Béthisy-Saint-Martin, Glaignes, Rouville, Ormoy-Villers, Duvy, Cambronne, Ribécourt, Pimprez et Drelincourt. Sa soeur, sa nièce de Tracy, Marie Frary, une domestique et des bureaux de bienfaisance reçurent des legs particuliers.

(23) Honoré Etienne Larcanger, époux de Marie-Adélaïde Lallouette, agriculteur, fut maire de Villeselve en 1792, 1796, et de 1802 à 1815. Fondant le 8 avril 1828 la Société Larcanger et Cie, avec F.M. Torchon de Choqueuse et le comte de Louvencourt, il fut autorisé, par arrêté préfectoral du 4 août 1829, à établir dans sa commune une raffinerie de sucre de betterave et une machine à feu de 2 atmosphères. Larcanger augmenta ses parts lorsque Louvencourt lui abandonna ses droits, en novembre 1831. Après sa mort, le 13 décembre 1832, la fabrique fut gérée par son fils, Marie-Etienne (né en 1807), puis rachetée en 1835 par François Crespel-Delisse (1789-1864), manufacturier d'Arras. Selon Graves, l'usine produisait 150 000 kg de sucre par an et employait 27 ouvriers, assurant la prospérité de la commune. Reconvertie en râperie, elle disparut, suite à un incendie en 1860. (A. Ponthieux, "Villeselve et son prieuré", *Comité Archéologique de Noyon*, T. XV, 1899, p. 292-293).

(24) Louis Charles Hubert, maître de poste à Guiscard, fut maire de sa commune et conseiller d'arrondissement de Compiègne (1831-1833). Père de sept enfants, dont Edmond François, qui devint maire, et Charles Louis Robert (1822-1884), qui lui succéda à la poste aux chevaux. Ses filles, Louise Virginie et Perette Rose, épousèrent François Lecus et Alphonse Martine, fondateurs de la première sucrerie de Guiscard en 1845.

(25) Inaugurée le 3 novembre 1852 à Ribécourt (entre la rue de la gare et le chemin de Pimprez), la sucrerie d'Alfred Poulin fut accueillie favorablement par la population souffrant du chômage (cf. *L'Ami de l'Ordre* N. 55 du 7 novembre 1852, relatant l'inauguration). La société fut gérée par A. Lefèvre, par les frères Couvoir vers 1860, C. A. Pierrot vers 1890 et Labbé vers 1910.

(26) J.P. BESSE, G. MARIVAL, "Cent ans d'industrie sucrière dans l'Aisne et dans l'Oise", *Annales Historiques Compiégnoises*, N 53-54, 1993.

(27) Dictionnaires biographiques et historiques départementaux illustrés, Oise, Paris, Flammarion, p. 426-427.